



Prévoyance des Fonctionnaires Pas de Temps à Perdre

Au moment où la Poste devient SA, il devient urgent qu'une des seules dispositions, favorable aux fonctionnaires, introduite par la CFDT dans la loi, soit mise en œuvre : la prévoyance santé des fonctionnaires.

Une avancée certaine reconnue

Depuis 2004, la CFDT multiplie les actions afin que la Prévoyance Santé collective s'applique à l'ensemble des postières et des postiers.

En 2005, les négociations ont été lancées uniquement pour les salariés ACO de La Poste. Il était impossible sans changer la loi de faire rentrer les fonctionnaires dans l'accord. A l'issue de 9 mois de négociations, le 19 mai 2006, un accord de contrat collectif obligatoire portant sur la Prévoyance et la Santé a été trouvé.

Ce fut une avancée d'importance, d'autant que de nombreux ACO de La Poste n'étaient pas couverts par une complémentaire, ni en Prévoyance, ni en Santé pour certains.

Ce contrat collectif obligatoire de bon niveau, est apprécié des bénéficiaires tant sous l'angle des prestations (toujours améliorables) que des cotisations.

C'est désormais un plus indéniable sur la fiche de paie des postières et des postiers contractuels de La Poste et pour leur famille.

Les Fonctionnaires n'ont que trop attendu

En effet, de nombreux fonctionnaires s'interrogent sur la cotisation « élevée » qu'ils acquittent en individuel pour leur Prévoyance/Santé auprès de la MG.

Une étude de la MG fait apparaître que pour la santé, les cotisations couvrent confortablement les coûts de santé des actifs et des retraités jusqu'à 80 ans passés. Dans un contrat collectif, c'est chaque année que les équilibres entre les cotisations et les coûts de santé sont réexaminés par les OS La Poste et la MG. La transparence sur les équilibres entre les prestations et les cotisations est totale. Ce qui ouvre des perspectives de refonte de la cotisation et des prestations.

Comme pour les contractuels, la participation de l'employeur La Poste ainsi que la déduction fiscale réduiront d'autant le montant de la cotisation des fonctionnaires.

Après l'avoir obtenu pour les ACO, la CFDT se dépense sans compter pour que les avantages d'un contrat de groupe bénéficient aussi aux AFO de La Poste.

Il aura fallu plusieurs campagnes de pétitions et toute la pugnacité de la CFDT.

En 2005 à l'Assemblée Nationale le rendez-vous a été manqué. A nouveau, fin 2009 au Sénat pendant les débats de la loi postale, un scénario rocambolesque a vu l'adaptation à l'unanimité par les sénateurs de l'amendement en faveur d'un contrat collectif des fonctionnaires de La Poste. Le vote a été confirmé par les députés.

La CFDT ne veut pas d'effets négatifs pour les actuels retraités pas plus que pour les futurs retraités et revendique que La Poste intègre cette dimension dans la négociation.

Egalement, la MG prestataire historique des postiers, devrait dès à présent construire une offre pour la sortie de contrat collectif.

Plus rien ne s'oppose à ce que les fonctionnaires puissent enfin accéder à une complémentaire prévoyance santé de bon niveau et à un coût attractif.

**Ce que veut la CFDT : l'ouverture rapide de
la négociation d'un contrat collectif Prévoyance et Santé
pour les fonctionnaires de La Poste.**